

# Les entreprises artisanales face à l'éco-conception et au développement durable

Le concept d'éco-conception, né dans la grande entreprise, peut-il être transposé aux entreprises artisanales ? Le développement d'outils logiciels d'analyse environnementale (de type cycle de vie, bilan énergétique ou empreinte écologique) a démocratisé l'accès aux données environnementales, qui sont désormais à la portée des petites entreprises. Mais celles-ci ne font-elles pas déjà de l'éco-conception sans le savoir, ainsi que le laisse penser une étude menée dans le Nord – Pas de Calais ?

par **Sophie BOUTILLIER\***, **Olivier CONTANT\*\*** et **Claude FOURNIER\*\*\***

## INTRODUCTION

Aux mots artisan, artisanat et entreprise artisanale, chacun attache un sens qui, souvent, rappelle un vécu particulier ou une sensibilité à un certain mode de vie (Boutillier, Fournier, 2006 dir). Notre propos est d'essayer d'échapper aux images d'Epinal, et donc de commencer par fixer certaines définitions. Nous retiendrons la définition suivante, issue de la loi du 5 juillet 1996 (art. 19-I) relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat : « aussi, seront considérées comme entreprises artisanales les entités inscrites au Répertoire des métiers, c'est-à-dire « les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent, à titre principal ou secondaire, une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant

sur une liste établie par décret en Conseil d'Etat » ». Ce décret, publié le 2 avril 1998 (décret 98-247), a été récemment modifié (le 17 juin 2008, décret 2008-565). Le « droit de suite » introduit par le décret 95-1287 du 14/12/1995 est resté en vigueur : il autorise les entreprises qui dépasseront le nombre de 10 salariés à rester inscrites au Répertoire des Métiers, à condition que le chef d'entreprise bénéficie de la qualité d'artisan, c'est-à-dire qu'il possède un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou qu'il puisse justifier de six ans d'ins-

\* Maître de conférences (HDR), Directrice du Centre de Recherche sur l'Economie en Mutation et l'Entreprise (CREME), Directrice du département économie/gestion de l'Université du Littoral Côte d'Opale et rédactrice en chef de la revue *Innovation. Cahiers d'économie de l'innovation* (EA 3604).

\*\* Consultant, Gérant du Cabinet ID2E.

\*\*\* Ancien directeur adjoint de l'Institut Supérieur des Métiers, Chercheur associé au LabRII – Laboratoire de recherche sur l'industrie et l'innovation.

cription au répertoire des métiers (RM). (Boutillier, Fournier, 2006 dir).

Le concept de l'éco-conception est né dans la grande entreprise. Il tente de répondre aux défis que pose, depuis une vingtaine d'années, la question du développement durable, (rapport Brundtland, 1987). Depuis cette période, il a été acté que le développement devait être durable, et que, pour ce faire, il devait combiner l'efficacité économique, l'éthique sociale et la préservation de l'environnement. Ce principe s'est traduit par des contraintes réglementaires de plus en plus drastiques en matière d'environnement, qui s'imposent à toutes les entreprises, quelle qu'en soit la taille. Nous montrerons, dans une première partie, ce que les grandes entreprises entendent par éco-conception et comment elles ont intégré celle-ci à leur fonctionnement, en élaborant le concept de responsabilité sociale de l'entreprise. L'idée que nous souhaitons défendre est que les petites entreprises (en particulier, les entreprises artisanales) possèdent tous les atouts pour une telle démarche, car le cœur de métier n'est plus axé sur la production, mais sur le bon fonctionnement du service, sur la proximité et le métier, deux des caractéristiques basiques de l'entreprise artisanale. Ce qui différencie fondamentalement les petites entreprises des grandes, dans cette démarche, c'est qu'elles ont souvent un mode de fonctionnement répondant à ces principes, mais sans le savoir, parce qu'elles doivent apporter (souvent dans l'urgence) des solutions à des problèmes particuliers. C'est ce que nous enseignent la principale conclusion d'une étude que nous avons menée dans des entreprises du Nord – Pas de Calais, à propos de leur attitude vis-à-vis du concept de responsabilité sociale.

## LES PETITES ENTREPRISES : QUELLES SONT-ELLES ?

### Des entreprises de taille humaine

Les chiffres qui suivent sont, sauf mention contraire, issus de l'ouvrage de référence *Les chiffres-clefs de l'artisanat* (Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie), un recueil de chiffres officiels exempt de commentaires autres que méthodologiques. Avec 873 000 entreprises enregistrées à titre principal ou secondaire, l'artisanat représente 33 % des entreprises. Environ 30 % de ces entreprises sont implantées dans les 31 286 communes rurales françaises, et le reste en milieu urbain. Les chefs d'entreprises artisanales sont, pour 20,3 % d'entre eux, des femmes dont l'âge moyen est de 44 ans, et pour 79,7 %, des hommes dont l'âge moyen est de 45 ans. Elles représentent 14 % de l'emploi des entreprises françaises (Boutillier, Fournier, 2006).

Au-delà des chiffres, il y a des hommes et l'organisation de la vie sociale. C'est ce qui ressort de l'écoute des artisans eux-mêmes. Au fil des années, on verra deux grandes tendances se dessiner, au travers des interventions de l'État : l'une, basée sur les chiffres, en quelque sorte, considérera que l'entreprise artisanale est une entreprise comme les autres, certes petite, voire très petite, mais une entreprise qui répond aux mêmes modèles que les autres ; et une autre tendance, qui considère que les choses ne sont pas si simples et que l'entreprise artisanale est d'abord l'histoire d'un homme ou/et d'une femme et que traiter de l'entreprise artisanale, c'est traiter aussi de la stabilité sociale du pays et de la société, et constitue donc un acte politique majeur. (Boutillier, Fournier, 2006dir)

### Le métier et la proximité

Lorsqu'on demande à un artisan (Bayad et Coll. 2006 – Fournier 2006.) ce qu'est une entreprise artisanale, ce n'est pas la notion de nombre de salariés, ni celle d'inscription au registre des métiers, qui est mise en avant, mais celle de métier, de métier bien fait, ou encore celles de proximité avec une clientèle connue, de tradition, mais aussi de modernité, d'innovation, d'individualisme, de famille professionnelle... celle de proximité tant avec la vie sociale de la cité qu'avec ses salariés...

Ces qualificatifs, qui reviennent, le plus souvent, dans les propos des artisans, montrent bien, dans leur apparente contradiction, que les entreprises artisanales ne sont pas des entreprises totalement comme les autres, au moins dans les premières années de leur existence, pour celles qui ont envisagé leur développement par la croissance, et tout au long de leur existence, pour la part, non négligeable, des chefs d'entreprise qui ont choisi (consciemment, ou non) un autre mode de développement. La principale raison en est qu'avant d'être une organisation, ou une personne morale, l'entreprise artisanale est une personne physique et que, de ce fait, ses qualités sont celles d'un homme, ou d'une femme, avec toute l'irrationalité et l'affectivité qui y sont attachées.

La prise en considération de cette donnée permet de mieux comprendre ce secteur de l'économie. En effet, l'entreprise artisanale est plus proche des caractéristiques liées à l'humain que de celles liées à l'objet économique, avec ses composantes fiscale, juridique et sociale. Vouloir développer une politique économique en faveur de l'artisanat, c'est donc vouloir développer une politique économique favorisant l'amélioration de la qualité de vie de ses concitoyens. La notion de responsabilité sociale des très petites entreprises (RSE), que nous avons essayé de cerner avec les artisans de la région Nord-Pas de Calais, trouve alors un sens dans l'artisanat. Nous en évoquerons deux aspects : l'éco-conception et le développement durable.

## LES PETITES ENTREPRISES ET L'ÉCO-CONCEPTION : « FAIRE PLUS AVEC MOINS ET FAIRE SUR PLACE, MAIS AUTREMENT » (1)

Les pratiques actuelles de l'éco-conception dans les grandes entreprises : une réponse partielle et incomplète aux défis environnementaux planétaires

La mise en place de dispositifs réglementaires visant à limiter les impacts environnementaux des produits manufacturés, notamment lors de leur fabrication, s'est accélérée depuis les catastrophes industrielles des dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. La contrainte réglementaire s'est ensuite déplacée, des sites de production vers les produits eux-mêmes (à titre d'exemples, nous citerons les directives sur les équipements électroniques, les emballages...).

Dans d'autres secteurs, où l'encadrement réglementaire est moins prégnant, ce sont les attentes des consommateurs qui ont poussé les entreprises à s'engager dans une démarche d'éco-conception, en vue d'améliorer (ou de changer) leur image et d'utiliser d'autres arguments marketing. En effet, la stratégie marketing mise en place jusqu'alors a été, trop souvent, une stratégie d'obsolescence programmée. Il s'agissait de favoriser le renouvellement rapide des produits, pour se démarquer de la concurrence et soutenir la consommation de produits de moins en moins chers pour en permettre l'accès au plus grand nombre. Cette course à la prétendue nouveauté et aux coûts de revient réduits a orienté les choix de conception : utilisation de matières premières ou de composants de moindre qualité, conception empêchant le démontage (et donc la réparation), des produits, coût des réparations supérieur à celui du renouvellement du produit...

Les nouvelles composantes du marché, à savoir une contrainte réglementaire de plus en plus forte, un coût accru et des conditions d'accès plus difficiles aux matières premières, et des attentes croissantes des citoyens, conduisent de plus en plus d'entreprises à se tourner désormais vers l'éco-conception. Cependant, celle-ci est surtout le fait, aujourd'hui, des grandes entreprises, qui engagent des démarches d'éco-conception orientées majoritairement vers la fin de vie des produits. C'est l'analyse du cycle de vie des produits qui permet d'identifier la solution la plus satisfaisante en termes de réduction d'impact et de quantifier (en général, à des fins de communication) les gains environnementaux obtenus. Cette approche reste dans le droit fil du système mis en place par la majorité des entreprises en matière d'environnement. Ce système connu sous le terme de « end of pipe » est basé sur des améliorations incrémentales apportées aux produits, sans véritablement changer la vision de leur conception, ni celle de leur usage.

Cependant, la croissance de la demande en produits manufacturés au niveau mondial compromet très fortement la durabilité du système de production actuelle et l'approche « end of pipe », qui repose sur des principes davantage curatifs que préventifs, ne résout pas le problème du découplage entre croissance économique et pression environnementale. La mise en place de technologies propres et le développement des filières de recyclage ont permis de réduire les atteintes portées aux écosystèmes naturels et à la santé humaine, mais ils n'ont pas résolu le problème de la raréfaction de certaines ressources (matières premières et énergie), qui reste un des enjeux majeurs de l'éco-conception.

Ces constats imposent de revoir le fonctionnement des systèmes industriels et de s'inspirer du fonctionnement des écosystèmes naturels. C'est le propos de l'écologie industrielle, qui appréhende les activités industrielles comme des écosystèmes, composés de flux de matières, d'énergie et d'informations. À partir des connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes, elle se propose de réorganiser le système industriel de manière à ce qu'il évolue vers un mode de fonctionnement qui soit compatible avec la biosphère et qui soit soutenable à long terme.

### Le développement de l'éco-conception par les petites entreprises : enjeux et conditions de développement

Une approche des notions d'écologie industrielle couplant éco-conception et innovation semble être un cadre propice pour le développement de l'éco-conception par les petites entreprises et un vecteur pertinent pour mettre en pratique les principes du développement durable dans ces petites structures, acteurs majeurs du développement économique et de l'emploi des territoires (2).

#### *Un meilleur couplage entre éco-conception et innovation*

Le développement de l'éco-conception, au niveau des petites entreprises, passe par l'établissement d'un lien plus étroit avec la dynamique d'innovation et la prise en compte de l'environnement dans le cycle de vie des produits. Le processus de conception des produits est déjà fortement contraint par d'autres facteurs (coûts, délais de mise sur le marché) et ce processus n'est pas chose facile, pour les petites entreprises qui ne dispo-

(1) Leo Dayan, enseignant chercheur de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Directeur scientifique du laboratoire, APREIS (European and International Actors, Practices and Researches to Implement Sustainability) et de l'Université mondiale nomade pour la durabilité.

(2) Les 23 millions de PME (de moins de 250 salariés) représentent 99 % des entreprises européennes. 93 % d'entre elles ont moins de 10 salariés. Les entreprises européennes de moins de 50 salariés concentrent environ 50 % de l'emploi salarié privé (« Priorité PME », étude publiée en 2007 par la DG Entreprise et Industrie de la Commission Européenne) [http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/docs/sme\\_pack\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/docs/sme_pack_fr.pdf).

sent pas toujours des ressources et des compétences internes pour engager une telle démarche. Il n'est donc pas envisageable d'ajouter une contrainte supplémentaire (l'environnement) à la conception des produits. C'est en inversant le point de vue, en transformant la contrainte en opportunité d'innovation, que les petites entreprises s'approprient les principes de l'éco-conception.

Le développement de l'éco-conception ne pourra pas être dissocié de l'innovation et de la créativité, qui sont indispensables pour revoir en profondeur l'approche de la création de produits et ne pas se cantonner à des améliorations incrémentales. Renforcer les liens entre innovation et éco-

conception, c'est utiliser des outils existants dans une nouvelle pratique, comme l'analyse de la valeur ou les techniques de créativité. L'intérêt de l'analyse de la valeur tient au fait qu'elle permet d'affiner l'analyse fonctionnelle du produit et, donc :

- de concevoir un produit (ou un service) en partant exclusivement du besoin, « du juste nécessaire » ;
- de stimuler l'innovation, en évitant de reconduire simplement des solutions déjà existantes ;
- de faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes, internes et externes à l'entreprise, et d'intégrer, dès l'amont de la conception, les différents objectifs et contraintes à prendre en compte.

Pendant longtemps, c'est l'accès aux données environnementales relatives aux matériaux et à leurs procédés de fabrication et de mise en œuvre qui a pu limiter le développement des démarches d'éco-conception en rendant difficile les comparaisons entre plusieurs solutions (évaluation du gain environnemental obtenu). Le développement de différents outils logiciels d'analyse



© Isabelle SIMON/SIPA

Chocolat «Equitable».

environnementale (de type cycle de vie, bilan énergétique ou empreinte écologique) a démocratisé l'accès aux données environnementales, qui sont désormais à la portée des petites entreprises.

Les logiciels et les méthodes d'éco-conception proposent des voies génériques de réduction des impacts. En revanche, les méthodes de conception originales, telles que l'analyse de la valeur, sont rarement mentionnées et mises en œuvre. Compte tenu de la culture, des moyens et des compétences parfois réduites de certaines petites entreprises, seule une approche collective basée sur les principes de l'écologie industrielle permettra réellement de faire progresser les pratiques d'éco-conception dans ces petites structures.

### *L'écologie industrielle : un cadre « naturel » et un pré-requis au développement durable dans les petites entreprises*

Pour mettre en œuvre cette démarche, les petites entreprises peuvent s'inspirer des principes de l'écologie industrielle, qui consistent à mutualiser des ressources (matériaux, énergie...), des informations et des moyens. Une démarche collective, au niveau d'une filière professionnelle, d'une zone d'activité ou d'un cluster permet à des entreprises, proches géographiquement ou non, de coopérer entre elles pour optimiser l'utilisation des ressources (valorisation mutuelle des déchets ou regroupement de déchets permettant d'avoir des gisements suffisants pour accéder aux filières de recyclage mises en place). Cela permet aux entreprises d'accéder collectivement à des filières de recyclage auxquelles elles ne pourraient avoir accès individuellement.

Cela est rendu nécessaire, d'une part, parce que l'approche « end of pipe », qui prévaut au niveau des

grandes entreprises, n'est pas toujours transposable au niveau des plus petites : les technologies propres sont souvent dimensionnées pour des procédés de taille industrielle et, de ce fait, elles sont parfois difficilement applicables, des points de vue technique et économique, pour des entreprises de petite taille. D'autre part, cette approche induit des coûts de traitement de plus en plus importants, au fur et à mesure que les normes et les règlements se durcissent.

En ce qui concerne le recyclage des déchets, les filières actuellement mises en place privilégient, essentiellement pour des questions de rentabilité à court terme, certains types de flux dont le gisement est aujourd'hui suffisant pour rendre la filière de production de matières premières recyclées compétitive vis-à-vis des coûts de production des matières premières vierges. De ce fait, seule une fraction des déchets produits par les petites entreprises trouvent une place dans les filières de recyclage.

La mutualisation des informations, des moyens et des compétences sont également des pré-requis à la mise en place de la démarche dans des petites entreprises :

- Mutualisation d'informations entre entreprises : accès aux données environnementales sur les matériaux, veille sur les évolutions réglementaires, technologiques (nouveaux matériaux ou procédés de fabrication...);
- Mutualisation de moyens : achats groupés auprès de fournisseurs, permettant d'avoir un volume de commandes critique autorisant à travailler sur des produits/matériaux sur mesure, ce qui peut être difficile, pour une petite entreprise seule ;
- Mutualisation de compétences : utilisation à temps partagé, à titre collectif, d'un animateur éco-conception pour une filière en particulier, ou pour un territoire donné : appui méthodologique à la démarche, maîtrise des outils d'éco-conception et de quantification des impacts environnementaux, recherche d'informations mutualisée auprès des fournisseurs et des centres de ressources en-éco conception.

Les principes de l'écologie industrielle reposent également sur le concept de « valeur d'utilisation », qui se base sur la vente de l'usage des biens et non sur celle des biens eux-mêmes et repose sur deux stratégies :

- La durabilité, basée sur la prévention (concevoir les produits dès le départ de façon à ce qu'ils durent longtemps et soient, si possible, modulaires, ce qui permet le remplacement des pièces défectueuses uniquement), sur l'entretien (prolonger la durée d'usage du bien : réparation, mise à jour...), sur l'utilisation en « cascade » (réutilisation de biens usagés pour des fonctions moins exigeantes) et les services de « revente » (marché de l'occasion) ;
- L'utilisation intensive des biens, qui consiste à réduire le volume des flux de ressources par la dématérialisation de l'usage des biens (utilisation d'une voiture par plusieurs conducteurs (« car sharing »), usage à temps partagé de bureaux...). Cette intensification consiste aussi à créer des produits multifonctions (ex : fax-imprimante-scanner) et à axer l'argumentation de vente

non plus sur les produits en eux-mêmes, mais sur leur service « utilisation » en améliorant la garantie, la qualité et la conception.

Dans un tel système, le cœur de métier de l'entreprise est axé non plus sur la production (coût de main-d'œuvre, matière première), mais sur le bon fonctionnement du service (qualité, fiabilité sur la totalité du cycle de vie). La ressource critique devient, dès lors, le savoir-faire, l'expérience et la proximité. Les petites entreprises possèdent des atouts, pour entreprendre cette démarche :

- leurs liens avec les territoires et leur proximité avec d'autres entreprises, leurs fournisseurs et leurs clients ;
- leur flexibilité, leur réactivité et leur culture du « sur mesure », qui leur permettent d'adapter leurs produits aux besoins de leurs clients et de travailler, avec eux, sur la notion d'usage.

Cette approche permet aux petites entreprises de mettre en œuvre de manière concrète les principes du développement durable. Sur le plan économique, la démarche d'éco-conception peut permettre à l'entreprise d'améliorer sa compétitivité à court terme (maîtrise ou réduction des coûts de production liés à la consommation de matières premières, d'énergie et au traitement des déchets) et de favoriser sa performance à long terme en proposant de nouveaux produits, repensés en termes de services et de fonctions d'utilisation. Cela permet non seulement de répondre aux attentes grandissantes des clients vis-à-vis de la performance environnementale des produits, mais également d'anticiper les évolutions réglementaires (ou les incitations) en matière d'étiquetage environnemental des produits.

La mise en place de la démarche d'éco-conception ou d'éco-innovation permet au dirigeant de l'entreprise d'impliquer ses collaborateurs et de les faire participer au fonctionnement de l'entreprise et, ce, non plus seulement pour des tâches d'exécution. Cette approche permet de répondre aux aspirations des salariés les plus jeunes, et elle rend ainsi l'entreprise plus attractive, dans un environnement où le recrutement va devenir de plus en plus concurrentiel, compte tenu de l'évolution de la pyramide des âges et du départ à la retraite de nombreux salariés.

Cette approche va permettre également à l'entreprise de développer ses relations avec les acteurs des territoires : l'utilisation de ressources et de matières premières locales, l'implication et la participation des salariés au fonctionnement de l'entreprise et, ce, un meilleur dialogue avec les fournisseurs, le développement de partenariats avec d'autres entreprises du même territoire pour la valorisation des matières premières et de l'énergie, ainsi que la collaboration avec des centres de compétences et de formation dudit territoire...

L'optimisation des ressources naturelles impose de repenser la manière dont sont mises en œuvre les connaissances, quelles qu'elles soient. C'est à cette condition que le progrès et les avancées technologiques pourront maintenir la promesse de faire progresser l'en-

semble de la société de manière durable en permettant une relocalisation de l'économie au niveau des territoires et un développement de l'emploi local induit par l'augmentation des activités de réparation et de maintenance nécessitant une qualification forte des emplois (utilisation d'équipements de pointe) et une décentralisation à proximité du lieu où les produits sont consommés. Cela suppose aussi que les entreprises se sentent socialement responsables.

### LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES ARTISANALES : ÊTRE SOCIALEMENT RESPONSABLE, SANS LE SAVOIR ?

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le développement durable et sa «composante» éco-conception se retrouvent, au niveau de l'entreprise, dans la notion de responsabilité sociale. L'entreprise artisanale, qui est, par essence, génératrice de lien social, devrait donc être emblématique en cette matière. Qu'en est-il, concrètement, sur le terrain ? C'était l'objet d'une étude menée sur la région Nord – Pas de Calais, dans le cadre du «Club des dirigeants» (3). Celle-ci a montré que, bien souvent, les artisans font de la RSE sans le savoir et que c'est avant tout la responsabilité sociale de l'artisan qui fait celle de l'entreprise.

Lorsqu'on essaie de cerner la notion RSE chez les artisans (Boutillier, Fournier, 2008), on se rend compte qu'en ce qui concerne :

- l'engagement auprès des salariés, les artisans sont de plus en plus « frileux », de crainte de se mettre dans une situation juridique défavorable, et que leur engagement se limite de plus en plus à la simple application du code du travail. Par exemple, certains se sont retrouvés, malgré eux, en faute vis-à-vis du droit du travail, simplement pour avoir voulu rendre service à un de leurs salariés confronté à une situation exceptionnelle ;
- l'engagement en faveur de l'emploi et de l'apprentissage est toujours très fort, dans l'artisanat. Pour des raisons historiques, les artisans se sont depuis longtemps appropriés ces domaines. La question est très importante, car elle touche à ce qui est au cœur de la définition de l'artisanat : le métier et la transmission de connaissances ;
- l'engagement en faveur de l'environnement, les artisans sont sensibilisés notamment sur les points réglementaires spécifiques à leur profession et sur ce qui peut leur permettre de réaliser des économies (énergie). En matière d'environnement, nous pouvons également mettre l'accent sur l'origine des matières premières utilisées dans le cadre de la production. C'est particulièrement avéré dans les métiers de bouche, dans lesquels l'artisan est amené, pour se distinguer de la production industrielle à grande échelle, à avoir une production de qualité : on y connaît directement l'origine des matières premières utilisées. C'est aussi une

marque de confiance de la clientèle vis-à-vis de l'entreprise. Cette remarque nous conduit, une fois encore, à mettre l'accent sur la proximité géographique, les artisans étant jusqu'alors davantage focalisés sur les circuits professionnels ;

- les sources d'information : les artisans connaissent essentiellement les circuits professionnels ;
- les préoccupations environnementales : elles ne sont pas forcément les valeurs affichées d'emblée par l'entreprise artisanale. Mais, confrontés à l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières d'une manière générale, les chefs d'entreprises artisanales cherchent également à réduire leur consommation en la matière. Aussi, même si la motivation est non pas écologique, mais économique, le résultat obtenu est le même.

### L'ARTISANAT : UN LEVIER PRIVILÉGIÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Ces premières remarques pourraient sembler pessimistes, mais les artisans sont convaincus que ces questions seront de plus en plus importantes et qu'elles représentent un enjeu économique indéniable. Ce trop court résumé de ce travail montre que le secteur de l'artisanat est un champ d'investigation porteur, en matière de développement durable et que cette question, dès lors qu'elle serait bien comprise par les responsables professionnels et les élus nationaux, pourrait être un levier important de redynamisation de l'économie locale et des territoires

La dispersion géographique des entreprises artisanales sur le territoire, liée au fait que, souvent, derrière une entreprise artisanale, il y a une famille en prise directe sur les préoccupations de l'entreprise, inciterait à avoir une véritable politique économique en faveur de ce secteur et non pas simplement des «trains de mesures» plus ou moins opportunistes. La mobilisation des chambres consulaires de métiers, ainsi que de celles du commerce et de l'agriculture, devrait être un moyen permettant de la mettre en œuvre. Par le passé, dans les années 1970 (David, 1998), l'Etat a su initier des programmes de développement économique (assistance technique...), qui ont été à la base de la modernisation de ce secteur et de son adaptation à l'évolution technologique.

(3) «Le club des dirigeants» est un groupe de coproduction, constitué de chercheurs et d'artisans. Il est soutenu par La Chambre régionale de métiers et d'artisanat du Nord – Pas de Calais, l'Union Professionnelle Artisanale Régionale et l'Institut Supérieur des Métiers. Une communauté de pratique singulière : le club des dirigeants du réseau artisanat-université – Sophie Boutillier – Claude Fournier, in Pédagogie en ligne, méthodes et outils Michel Arnaud (dir)-2007- Ed.Educaweb.

---

## CONCLUSION

L'entreprise artisanale, en dépit de ses spécificités (métier, proximité, etc.), se trouve être insérée dans la même société que la grande entreprise et elle est soumise, de ce fait, à des degrés certes divers, aux mêmes lois économiques et juridiques que celles-ci. La problématique du développement, qui s'est imposée depuis ces vingt dernières années, a largement contribué à refaçonner la stratégie des entreprises, en particulier celle des grandes, qui se sont autoproclamées « socialement responsables ». Elles ont été amenées, dans leurs modalités de fonctionnement, à revoir la conception de leurs produits, de manière à ce que leur production soit plus économe en énergie et en matières premières, mais aussi pour répondre aux préoccupations d'une clientèle de plus en plus soucieuse des questions environnementales.

Les entreprises artisanales, souvent présentées comme une sorte de survivance d'un passé révolu, constituent au contraire un élément de progrès en la matière. L'étude menée dans le Nord / Pas de Calais tend à montrer que les entreprises artisanales font de la RSE sans le savoir. Cette formule lapidaire constitue, à nos yeux, un

élément d'alerte de nature à orienter la politique publique en ce sens.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Bayad (M.), Delobel (B.) & Schmitt (Ch.), Club des dirigeants de Lorraine – Institut Supérieur des Métiers – 2006.
- Boutillier (S.) & Fournier (C.), Artisanat : la modernité réinventée, *Marché et organisations*, L'Harmattan, dir, 2006.
- Boutillier (S.) & Fournier (C.), Connaissance, finance, lien social : artisanat et innovation, *Humanisme et entreprise*, N° 280, décembre 2006.
- Boutillier (S.) & Fournier (C.), La responsabilité sociale dans les entreprises artisanales, Forum L'esprit de l'innovation, Laboratoire de recherche sur l'Industrie et l'Innovation / Université du Littoral Côte d'Opale, 27 mars 2008.
- David (M.), *Brève histoire de l'artisanat*, Cahiers de l'Institut Supérieur des Métiers, 1998.
- Fournier (C.), L'universitaire et l'artisan [en ligne] in cahier du LabRII – Université du Littoral Côte d'Opale – document de travail janvier 2006.  
[http://rii.univ-littoral.fr/doc\\_travail/pdf/doc117.pdf](http://rii.univ-littoral.fr/doc_travail/pdf/doc117.pdf).